

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
12	12	7	9

Séance du 25 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre

Convocation 26/09/2025

Date d'affichage 26/09/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – C. GUILLAUME -

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. BOYET à S. GREMY

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

FIXATION DU PRIX DU REPAS DU 11 NOVEMBRE

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant délégation au Maire et autorisant l'organisation du repas des anciens,

Considérant que la Commune organise chaque année le 11 novembre gratuitement un repas pour les habitants âgés de 71 ans et plus du village, ainsi que pour les membres du CPI de Bussy-en-Othe, les porte-drapeaux, les bénévoles de la bibliothèque, la personne chargée des états des lieux des salles et le régisseur des salles.

Considérant la volonté du conseil municipal d'ouvrir ce repas à tous afin de permettre et de créer un lien intergénérationnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 42 € le prix du repas des accompagnants et autres personnes et 10 € pour les enfants jusqu'à 13 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER